

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi seize décembre deux mille dix-neuf (16 décembre 2019).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi seize décembre deux mille dix-neuf (16 décembre 2019) à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, monsieur Daniel Brunelle, trésorier, directeur du Service des finances et directeur général adjoint, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 12 décembre 2019.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 19-412

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Jean-Guy Dubois explique les grandes lignes des prévisions budgétaires pour l'année 2020 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

RÉSOLUTION 19-413

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le budget de la municipalité qui suit pour l'exercice financier 2020 (prévoyant notamment des revenus de 30 433 638 \$ et des dépenses de 30 433 638 \$) :

PRÉVISION DES REVENUS

Taxes et quotes-parts	27 953 000 \$
Paiement tenant lieu de taxes	158 088 \$
Services rendus	775 214 \$
Imposition de droits	267 500 \$
Amendes et pénalités	85 000 \$
Transferts	985 596 \$
Intérêts	200 000 \$
Autres revenus	9 240 \$
TOTAL DES REVENUS	30 433 638 \$

PRÉVISION DES DÉPENSES

Administration générale	4 787 257 \$
Sécurité publique	4 119 921 \$
Transport	6 303 732 \$
Hygiène du milieu	6 509 651 \$
Santé et bien-être	90 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 183 339 \$
Loisirs et culture	3 648 596 \$
Frais de financement	1 507 631 \$
Conciliation à des fins fiscales	1 283 511 \$
TOTAL DES DÉPENSES	30 433 638 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 19-414

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, s'établissant comme suit :

- 2020 : 9 060 192 \$
- 2021 : 4 225 852 \$
- 2022 : 6 989 500 \$

Ceci formant un montant de 20 275 544 \$, le tout tel qu'il appert du document intitulé : « Programme triennal 2020-2021-2022 », lequel est joint à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions.

RÉSOLUTION 19-415

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 20 h 09.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière